

Procès-verbal n°28 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 16 Février 2023
À :	14h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mr Jean-Pierre RIEU, Mme Cendrine MENUQUIER, Patrick AURILLON, Mr Claude LUGUEL, Mr Pierre Jean JULLIAN
Excusés :	

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 27 de la réunion du 09 Février 2023.

MISE A JOUR AU CALENDRIER

Dépt 3 Poule A

La rencontre N°24544735 LE COLLET / DOMMESSARGUES 2 non jouée le 12/02/2023 est reprogrammée le **Dimanche 26/02/2023 à 15h00** sur le terrain du COLLET.

FORFAIT SIMPLE

Dépt 1

- Par courriel en date du 09/02/2023 le secrétaire du club de CA BESSEGES ST AMBROIX nous informe que son équipe ne pourra se déplacer le dimanche 12/02/2023 pour le match AC PISSEVIN VALDEGOUR / CA BESSEGEAIS.

Le club de CA BESSEGES est battu par forfait moins un point au classement.

- Par courriel en date du 15/02/2023 le secrétaire du club de ROUSSON 2 nous informe que son équipe ne se déplacera pas le mercredi 15/02/2023 à ST GILLES (Manque effectifs).

Le club de ROUSSON 2 est battu par forfait moins un point au classement.

Dépt 4 Poule A

- Par courriel en date du 10/02/2023 la secrétaire du club de ASS.SPORTIVE DE L'AUZONNET nous informe que son équipe ne pourra se déplacer le dimanche 12/02/2023 à ST HILAIRE (Manque effectifs).



Le club d'ASS.SPORTIVE DE L' AUZONNET est battu par forfait moins un point au classement.

COUPE GARD LOZERE

Le tirage au sort des ¼ de la Coupe Gard Lozère effectué au siège du district Gard Lozère a donné lieu aux rencontres suivantes :

Les rencontres auront lieu le Dimanche 19/03/2023 avec épreuve de tirs au but s'il y a lieu (Voir planning de la journée du 19/03/2023)

Clubs présents ou représentés :

- FC CHUSCLAN LAUDUN
- OL FOURQUES
- OL GAUJAC
- GC UCHAUD
- NIMES OLYMPIQUE
- RC GENERAC

COUPE ANDRE GRANIER

Le tirage au sort des ¼ de la Coupe Gard Lozère effectué au siège du district Gard Lozère a donné lieu aux rencontres suivantes :

Les rencontres auront lieu le Dimanche 19/03/2023 avec épreuve de tirs au but s'il y a lieu (Voir planning de la journée du 19/03/2023)

Clubs présents ou représentés :

- FC VAL DE CEZE
- US BOUILLARGUES
- SC ST MARTIN DE VALG.
- US MONOBLLET
- ALL FIVE CODOGNAN
- FC BAGNOLS ESCANAUX

HOMMOLOGATIONS

Dépt 1

Match N°24543111 : Du 12 /02/2023

NIME PISSEVIN / CA BESSEGES 1

CA BESSEGES 1 battu par forfait moins un point au classement.

Dépt 1

Match N°24543110 : Du 15/02/2023

ST GILLES AEC / AS ROUSSON 2

AS ROUSSON 2 battu par forfait moins un point au classement.

Dépt 2 Poule A

Match N°24543183 : Du 29/01/2023

AS ST PAULET / EF VEZENOBRES CRUV. 1

Match à homologué en son résultat.

Dépt 2 Poule A

Match N°24543231 du : Du 22/01/2023

ENT PAYS D'UZES 2 / AS ST PAULET

AS ST PAULET perdu par pénalité moins un point au classement.



Dépt 3 Poule B

Match N°24544596 : Du 05/02/2023

FC PAYS VIGANAIS 1 / US DU TREFLE 2

US DU TREFLE 2 battu par forfait moins un point au classement.

Dépt 4 Poule A

Match N°24614229 : Du 05/02/2023

FC BOISSET GAUJAC 1 / ST HILAIRE LA JASSE 2

ST HILAIRE LA JASSE 2 battu par forfait moins un point au classement.

Dépt 4 Poule A

Match N°24614233 : Du 05/02/2023

AS BAGARD / SSB LA GRAND COMBE 2

SSB LA GRAND COMBE 2 battu par pénalité moins un point au classement.

Dépt 4 Poule B

Match N°24614363 : Du 05/02/2023

FC PAYS VIGANAIS 2 / AS ST CHRISTOL 2

ST CHRISTOL 2 battu par forfait moins un point au classement.

Dépt 4 Poule C

Match N°24614496 : Du 05/02/2023

US GARONS 2 / US PEYROLAISE 2

US PEYROLAISE 2 battu par forfait moins un point au classement.

ANALYSE FMI

Suivant l'article 72 - Feuille de Match, les clubs sont dans l'obligation de saisir les résultats de leurs différentes équipes via la transmission de la FMI le jour même des rencontres, sous peine d'amende fixée à l'annexe « dispositions financières (Art. 53).

La non-transmission de la feuille de match (papier ou FMI) dans les 15 jours suivant la rencontre, entrainera, outre l'amende prévue à l'alinéa précédent, la perte du match par pénalité au Club responsable »

En cas de problème avec la tablette le jour de la rencontre pour établir la feuille de match :

- Vous devez faire une feuille de match papier.
- A la fin de la rencontre, lorsque l'arbitre a terminé et signé le document, vous devez le plus rapidement possible le numériser et le transmettre au District par courriel le jour même de la rencontre.
- De plus vous devez envoyer l'original au District (service compétitions) par courrier postal dans les 3 jours ouvrables suivant la rencontre.
- **Vous devez joindre impérativement los de l'envoi de la feuille de match un courrier d'explications sur la non-utilisation/difonctionnement de la FMI.**

Dans le cas où vous avez des problèmes avec la (les) tablette(s), prenez contact le plus rapidement possible avec les informaticiens de la Ligue LFO afin de résoudre vos problèmes.

Concernant un achat de tablette et les documentations d'aide à la FMI, les éléments nécessaires sont sur le site du District.



Retard FMI

Date	Compétition	Match	N° match	Décision	Motif
05.02.2023	D3 C	FC Courbessac 1 / AC Pissevin Vald 2	24544464	Amende : 25€ Club : FC Courbessac N°560740	1/FMI parvenue Hors délais

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

Le Secrétaire de séance

Mme MENUJER Cendrine

